

LA « CYBERACTION » DE L'ADET, FERUS ET C^{IE} UN FATRAS DE N'IMPORTE QUOI !

Suite à l'accident de chasse dont l'ours dit "balou" a été victime, diverses associations se sont associées à une "[cyberaction](#)" lancée par l'ADET qui, sur son site, présente ainsi le projet et son objectif:

" Nous vous proposons d'envoyer un mail à Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, pour demander une meilleure protection de l'ours dans les Pyrénées et la poursuite du programme de restauration de la population.

Pour cela, remplissez simplement le formulaire ci-dessous, adaptez éventuellement le texte proposé /.../ et cliquez sur "Envoyer".

*Cela enverra automatiquement le message **en votre nom** au Ministère de l'Ecologie."*

Le *texte proposé* est bref, il réussit pourtant l'exploit d'accumuler en peu de lignes un bel exemple de ces approximations et manipulations conceptuelles où, depuis le début, pataugent les sectateurs du plan-ours, qu'il s'agisse des associations ou, plus graves, des services de l'Etat concernés, en particulier au niveau régional.

Nous proposons à notre tour ci-dessous ce texte, en noir, avec, **en rouge**, quelques commentaires: ils sont plus longs que le texte lui-même, mais encore trop courts par rapport à tout ce qu'il faudrait y décrypter et remettre à sa juste place.

B.Besche-Commenge - ASPAP/ADDIP - octobre 2008

A la mémoire de Pierre Casassus-Lacouzatte, éleveur et berger béarnais.

Non t'en hases cap , Pey, non i ès cap mes mès que i ès encara, n'an cap acabath de s'en véser ...

=====

Madame la Ministre,

Le 7 septembre dernier, un chasseur a tiré sur l'ours Balou en Ariège.

Cet évènement nous rappelle la fragilité de la population actuelle d'ours dans les Pyrénées : une vingtaine d'individus seulement; pas de quoi assurer la survie de l'espèce

Observation : stupide ! Il ne s'agit pas d'assurer la survie d'une "espèce" qui n'est menacée ni au niveau mondial, ni dans l'aire du paléarctique occidentale, critère et zonage scientifiques retenus par la directive dite "Habitats" pour déterminer les espèces menacées. Stupide, mais sans doute volontaire de la part du rédacteur qui pense ainsi dramatiser la perception de la situation.

En conséquence, je vous demande :

....de poursuivre la restauration d'une population viable d'ours dans les Pyrénées, en Béarn comme en Pyrénées centrales

Observation : comme déjà au début du 2^o§, le rédacteur ici ne parle plus sottement de "espèce" mais de "population", il faut être cependant très attentif à ce qu'il écrit: il ne s'agit pas du tout de "population d'ours pyrénéens" - on sait que cette population indigène n'existe plus - mais simplement de la présence d'ours DANS les Pyrénées, ce qui est tout autre chose.

En fait, des ours ont été importés artificiellement de Slovénie, dans les conditions scandaleuses de mensonge aux plus hauts niveaux de l'Etat que nous avons analysées par ailleurs et nous réitérons nos accusations, pour tenter tout aussi artificiellement de créer "une" population qui, par sa présence, justifierait ensuite la nécessité de la maintenir, la préserver, l'accroître. Tout repose sur cette création artificielle mais pas du tout sur, par exemple, une nécessité semblable à celle des Monts cantabriques où une population indigène de plusieurs dizaines d'individus encore présents pouvait justifier les opérations de sauvegarde, non de "l'espèce" qui n'en avait nul besoin, mais de cette population locale.

On recrée donc en France une population slovène hors de Slovénie alors que cette population est déjà surabondante chez elle. L'opération n'a rien à voir avec quelque opération de sauvetage que ce soit, mais tout à voir avec une volonté d'ensauvagement du massif dont le [Bilan de l'ADDIP](#) concernant le plan-ours a montré l'origine, les acteurs, l'idéologie qui la sous-tend, et le caractère contradictoire avec la Convention sur la Diversité Biologique et les actes qui en découlent.

Et lorsque le rédacteur écrit "*population viable*", il faut savoir ce que cela signifie réellement. Pour les spécialistes asturiens, Javier Naves comme Palomero Garcia, cela signifie "*plusieurs centaines d'ours sur des milliers de km²*" ... au dessous de ce nombre, comme l'indique Naves, il faut tenir cette population "*sous assistance respiratoire*" si l'on veut la préserver! C'est donc soit à une population symbolique, limitée à quelques dizaines d'ours, naturellement non viable, que tout cela conduirait, soit à l'ensauvagement général du massif qui rendrait alors naturellement viable le nombre de bêtes indiqué par ces spécialistes sur la surface nécessaire: sous des apparences faussement consensuelles, c'est bien ce second objectif qui est recherché comme nous l'avons démontré dans notre bilan, à partir de documents hélas indubitables

....conformément aux obligations internationales de la France et aux engagements pris dans le cadre du "Grenelle de l'Environnement"

Observation : c'est faux: ! Il n'y a aucune obligation internationale n'oblige la France a recréer artificiellement une population d'ours slovènes sur son territoire, qui plus est dans les conditions où elle le fait, et l'espèce n'est pas menacée comme l'indiquent encore les derniers bilans de l'UICN.

Quant au Grenelle de l'Environnement, le seul ours dont il soit question dans le rapport du groupe 3 - "Préserver la biodiversité et les ressources naturelles" - est l'ours blanc, page 68. Et s'il est fait brièvement mention de l'ours brun dans la discussion qui suit ce rapport, c'est de façon très critique ou interrogative.

- de renforcer les mesures de protection de l'ours et de son habitat dans les Pyrénées

Observation : pour tous les spécialistes de cet animal, l'ours et un "mammifère opportuniste", c'est à dire qu'à l'inverse par exemple du desman des Pyrénées, à l'aire de répartition et au biotope spécifiques et limités, il n'est lié à aucun habitat spécifique, n'est le garant de la qualité d'aucun habitat remarquable que ce soit - à moins de considérer ainsi les dépôts de poubelle qu'il n'hésite pas à fréquenter. Et l'on sait comment, en Slovénie notamment, il dispose d'aires de nourrissage, fournies en cadavres de bétail, qui contribuent à rendre son comportement aussi artificiel que l'opération dont il est l'objet dans notre pays: l'habitat de l'ours slovène, ce sont ces charniers devenus constitutifs de son milieu de vie.

- que l'Etat engage des poursuites contre le chasseur qui a tiré sur l'ours Balou.

Observation : le FAPAS aturien lui-même, protecteur de l'ours cantabrique, montre sur son site comment, dans un sous-bois, on peut très facilement confondre la silhouette d'un ours et celle d'un sanglier, sans pour autant être un "excité de la gâchette" qui tire sur tout ce qui bouge !

Je vous remercie par avance des suites que vous donnerez à ce message et je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Observation : J'espère pour ma part, Madame la Ministre, que ce tissu d'approximations hasardeuses et de méli-mélo des concepts d'espèce, de population, d'habitat saura quand même vous inquiéter au moins un petit peu ... et, peut-être, vous conduira à cette question: mais qu'est-ce qu'il y a réellement derrière tout ce fatras ?

B.Besche-Commenge - ASPAP/ADDIP - octobre 2008